

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 3 Septembre 2025
Procès-verbal n° 1

Président M. Jean – Louis OLIVIER

Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean – Louis OLIVIER

DÉPARTEMENTAL 1 à DÉPARTEMENTAL 4

Le championnat débutera le week-end des 20 et 21 septembre 2025 par la journée 2 au calendrier, la journée 1 se déroulera à une date ultérieure à fixer.

DÉPARTEMENTAL 4

Etude des vœux des clubs :

Beaumont St Cyr (4) : la commission accepte le changement de la poule B en poule D en accord avec le club d'Archigny.

Archigny (1) : la commission accepte le changement de la poule D en poule B, en accord avec le club de Beaumont.

DÉPARTEMENTAL 5

Comme prévu au calendrier initial, le championnat débutera par la journée 1 le week-end des 20 et 21 septembre 2025.

Etude des vœux des clubs :

Brion/St Secondin (3) : la commission valide sa demande du passage de la poule H à la poule I

Montamisé (4) : la commission valide sa demande du passage de la poule H à la poule E

Vivonne (3) : La commission valide l'engagement d'une nouvelle équipe en poule H

Trois Moutiers/ Nord Vienne (2) : la commission valide l'entente entre les 2 clubs en poule A, retire l'équipe de Nord Vienne de la poule A. Le club support étant les trois Moutiers.

Portugais de Châtellerault (3) : La commission ne peut accéder à la demande de changement de poule, formulée par le club. Cette équipe étant la seule venant de D4 dans la poule.

Lusignan (2) : La commission ne peut accéder à la demande de changement de poule, formulée par le club. Cette équipe étant la seule venant de D4 dans la poule.

Avanton (3) : La commission prend note du non-engagement de son équipe 3.

ENTENTES

La commission valide les ententes suivantes et les soumet au Comité de Direction pour homologation :

Ententes club :

- Bouresse/Queaux Moussac 1 et 2 en D4 et D5
- Availles Limouzine/Pressac 1 et 2 en D4 et D5
- Cenon sur Vienne/Vouneuil sur Vienne 1 et 2 en D3 et D4

Ententes :

- Poitiers Beaulieu/ Gibauderie 1 en D4
- Nalliers/St Savin 1 en D5
- Vernon/Fleuré 1 en D4
- Moncontour/Coussay 2 en D5
- Croutelle/Fontaine le Comte 1 en D5
- Les Trois Moutiers/Nord Vienne 2 en D5

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion : sur convocation le 10 septembre 2025.
Le secrétaire de séance, Philippe Guilbault.**